

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 269**4 juin 1996****SOMMAIRE**

Allied Domecq Spirits & Wine (Benelux) S.A., Luxembourg pages 12870, 12871	Luxsel, S.à r.l., Helfent/Bertrange 12872
(The) Crosby Asian Convertible Bond Fund, Sicav, Luxembourg 12890	Magocou Holdings S.A., Luxembourg 12872
Eurax S.A., Luxembourg 12893, 12894	Mains S.A., Luxembourg 12868
European Wood International S.A., Luxembourg 12899	Maneran S.A., Luxembourg 12872
Europlâtre, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 12893	Mapenti Holding S.A., Luxembourg 12872
Everlux Maritima S.A., Luxembourg 12899	Marjevo Holding S.A., Luxembourg 12876
E.W.I.V., Interregionale Caritasgesellschaft, Trier 12911	Matec S.A.H., Luxembourg 12873, 12874
Fina-Luxembourg S.A., Luxembg-Gasperich 12899, 12900	Medical Instruments Export Company S.A., Luxembourg 12876
Finconsult (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . 12901	Mintec Holding S.A., Luxembourg 12873
Finsesto International S.A.H., Luxembourg 12901	M.J.M. Investments S.A., Luxembourg 12875
Fleurs Aalsmeer, S.à r.l., Luxembourg 12901	Nenuphar S.A., Luxembourg 12878
Flexalux Holding S.A., Luxembourg 12901	Nippon Kikai Kogyo S.A., Luxembourg 12876
Galerie de Bonnevoie, S.à r.l., Luxembourg 12902	Norcalloys Luxembourg S.A., Soleuvre . . 12877, 12878
G.E.I.E., Société Interrégionale Caritas, Luxembg 12911	Optigest-Luxembourg S.A., Luxembourg 12874, 12875
Gernest S.A., Luxembourg 12902, 12903	Pamasi Holding S.A., Luxembourg 12880
Gewiss International S.A., Luxembourg . . 12903, 12904	Peleus S.A., Luxembourg 12880
Guillermo Holding S.A., Luxembourg . . . 12904, 12905	Pharmaceutical Fine Chemicals S.A., Luxembourg 12881
Hauck Banquiers Luxembourg S.A., Luxembourg 12905	Piocheur Luxembourg S.A., Luxembourg 12880
Hauck Investment Management Gesellschaft S.A., Luxembourg 12908, 12909	Portimar Maritime S.A., Luxembourg 12881
Healthcare Global Fund, Sicav, Luxembourg . . . 12906	Postbank Capital Management S.A., Senningerberg 12878, 12879
Holey's Investments S.A., Luxembourg 12911	Progecap International, Sicav, Luxembourg 12882
Icara, S.à r.l., Luxembourg 12910	Pro-Sun, S.à r.l., Grevenmacher 12884
I.K. Transcom International S.A., Bertrange 12910	RA Invest S.A., Luxembourg 12884
Immobilière Phoenix One S.C.I., Bertrange 12879	Reas S.A., Luxembourg 12884, 12886
Infigest S.A., Luxembourg 12908	Rete Invest Holding S.A., Luxembourg 12887
Initial, S.à r.l., Luxembourg 12912	RGI Finance Company S.A., Luxembourg 12883
Investissement International Immobilier S.A., Luxembourg 12912	Romaer S.A., Luxembourg 12887
Jonathan Finance Holding S.A., Luxembourg . . . 12898	RPM Luxembourg S.A., Ehlange 12888
K.A.M. Holding S.A., Luxembourg 12911, 12912	Samora Industries S.A., Luxembourg 12887
Kekkonen S.A.H., Luxembourg 12866	Saval Airchilling and Freezing Systems S.A., Luxembourg 12888, 12889
Ker S.A., Luxembourg 12866	Scan-Project S.A., Ehlange 12890
Kili, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 12869	Scottish Equitable International S.A., Luxembourg 12889
Koremar S.A., Luxembourg 12869	Share Finance S.A., Luxembourg 12890
Landesbank Schleswig-Holstein International S.A., Luxembourg 12867, 12868	Skandinavische Verwaltungsgesellschaft S.A. . . . 12886
Lieder Investment Holdings S.A., Luxembourg . . 12869	Steel Partner S.A., Luxembourg 12889
Lif S.A., Luxembourg 12870	T.D.L. S.A., Technique Dentaire Luxembourgeoise S.A., Luxembourg 12881, 12882
Lisboa Immobilière S.A., Luxembourg 12870	Thomson Finance Holdings S.A., Luxembg 12891, 12893
Luxinvest S.A., Luxembourg 12869	Thomson Finance S.A., Luxembourg . . . 12894, 12898
	Vico Company S.A., Luxembourg 12891

KEKKONEN S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 13.939.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 29 juin 1976, acte publié au Mémorial C no 205 du 29 septembre 1976, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 juillet 1978, acte publié au Mémorial C no 222 du 14 octobre 1978.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 46, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEKKONEN S.A.H.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(10400/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

KEKKONEN S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 13.939.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 29 juin 1976, acte publié au Mémorial C no 205 du 29 septembre 1976, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 juillet 1978, acte publié au Mémorial C no 222 du 14 octobre 1978.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 46, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEKKONEN S.A.H.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(10401/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

KEKKONEN S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 13.939.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 29 juin 1976, acte publié au Mémorial C no 205 du 29 septembre 1976, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 juillet 1978, acte publié au Mémorial C no 222 du 14 octobre 1978.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 46, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEKKONEN S.A.H.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(10402/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

KER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.613.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KER S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 44.613, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 470 du 11 octobre 1993.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 janvier 1996.

L'Assemblée est ouverte à seize heures sous la présidence de Madame Juliette Lorang, fondée de pouvoir, demeurant à Neuhaeusgen,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Miren Salmon, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Rapport du liquidateur et nomination d'un commissaire à la liquidation.
- 2) Rapport du commissaire à la liquidation.
- 3) Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation.
- 4) Clôture de la liquidation.

5) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du 29 février 1996.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde son ordre du jour:

1) L'assemblée entend le rapport du liquidateur et nomme commissaire à la liquidation, Madame Juliette Lorang, fondée de pouvoir, demeurant à Neuhaeusgen.

2) L'assemblée entend ensuite le rapport du commissaire à la liquidation.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

3) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'Assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

4) Clôture et liquidation.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme KER S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour.

5) L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société à Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lorang, V. Stecker, M. Salmon, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 89S, fol. 60, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 1996.

F. Baden.

(10403/200/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

LANDESBANK SCHLESWIG-HOLSTEIN INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 14.784.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am siebten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Frau Elke Dosch, Juristin, wohnhaft in Gilsdorf,

handelnd in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigte des Verwaltungsrates der Aktiengesellschaft LANDESBANK SCHLESWIG-HOLSTEIN INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in Luxemburg, aufgrund eines Beschlusses des Verwaltungsrates vom 3. November 1995.

Dieser Beschluss bleibt, nach ne varietur-Paraphierung durch die Erschienene und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene, namens wie sie handelt, ersuchte den unterzeichneten Notar, ihre Erklärungen wie folgt zu beurkunden:

1.- Die Aktiengesellschaft LANDESBANK SCHLESWIG-HOLSTEIN INTERNATIONAL S.A. wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 23. März 1977, welche im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 78 vom 7. April 1977, veröffentlicht wurde.

Die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert laut Urkunde des unterzeichneten Notar vom 28. Januar 1994, welche im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 180 vom 7. Mai 1994, veröffentlicht wurde.

2.- Gemäss Artikel 5 der Satzung kann das Gesellschaftskapital von seinem jetzigen Betrag auf dreiundachtzig Millionen neunhunderttausend Deutsche Mark (83.900.000,- DEM) erhöht werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien, deren Nennwert zehntausend Deutsche Mark (10.000,- DEM) betragen wird.

Der Verwaltungsrat wurde ermächtigt, diese Kapitalerhöhung zusammen oder in Abständen herauszugeben, den Zeitpunkt und den Ort der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen.

3.- In seiner Versammlung vom 3. November 1995 hat der Verwaltungsrat beschlossen, das Gesellschaftskapital um zehn Millionen Deutsche Mark (10.000.000,- DEM) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von dreiundsiebzig Millionen neunhunderttausend Deutsche Mark (73.900.000,- DEM) auf dreiundachtzig Millionen neunhunderttausend Deutsche Mark (83.900.000,- DEM) zu bringen durch die Schaffung und Ausgabe von eintausend (1.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je zehntausend Deutsche Mark (10.000,- DEM), die mit denselben Rechten und Pflichten ausgestattet sind wie die bereits bestehenden Aktien.

Desweiteren hat der Verwaltungsrat beschlossen, die Gesellschaft LANDESBANK SCHLESWIG-HOLSTEIN GIROZENTRALE, mit Sitz in Kiel, zur Zeichnung der eintausend (1.000) neuen Aktien zuzulassen, nachdem der andere Aktionär auf sein Vorzugsrecht hinsichtlich der Zeichnung der neuen Aktien verzichtet hat. Die diesbezügliche Verzichtserklärung bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

Die eintausend (1.000) neuen Aktien wurden durch die Gesellschaft LANDESBANK SCHLESWIG-HOLSTEIN GIROZENTRALE gezeichnet und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zehn Millionen Deutsche Mark (10.000.000,- DEM) der Gesellschaft zur Verfügung gestellt wurde.

Dem unterzeichneten Notar wurde der Nachweis über die Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien erbracht, was hiermit ausdrücklich festgestellt wird.

4.- Infolge der Durchführung dieser Kapitalerhöhung wird Artikel 5 der Satzung abgeändert und erhält nunmehr folgenden Wortlaut:

«**Art. 5.** Das Aktienkapital beträgt dreiundachtzig Millionen neunhunderttausend Deutsche Mark (83.900.000,- DEM), eingeteilt in achttausenddreihundertneunzig (8.390) Aktien mit einem Nennwert von je zehntausend Deutsche Mark (10.000,- DEM), welche voll eingezahlt sind.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.»

Abschätzung der Kosten

Die Komparenten schätzen den Betrag der Kosten, Gebühren und Auslagen, welcher Art auch immer, welche der Gesellschaft aufgrund dieser Kapitalerhöhung anfallen, auf ungefähr zwei Millionen dreihunderttausend Franken (2.300.000,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Dosch, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1996, vol. 89S, fol. 73, case 12. – Reçu 2.055.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. März 1996.

F. Baden.

(10406/200/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

LANDESBANK SCHLESWIG-HOLSTEIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 14.784.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 20 mars 1996.

F. Baden.

(10407/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

MAINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.172.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1996, vol. 477, fol. 53, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 19 mars 1996.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ Société civile

(10416/549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

**KILI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
au capital de 500.000,- francs luxembourgeois.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,
en date du 27 avril 1993, publié au Mémorial C numéro 329 du 15 juillet 1993.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du premier mars 1996, que la société à responsabilité limitée KILI S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette, se trouve dissoute et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents de la société seront conservés pendant 5 ans au siège de ladite société à Esch-sur-Alzette, 102, rue du Canal.

Pour extrait conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 mars 1996.

F. Kessler.

(10404/219/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

KOREMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 38.842.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 6 décembre 1991,
acte publié au Mémorial C no 210 du 19 mai 1992.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 46, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KOREMAR S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(10405/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

LIEDER INVESTMENT HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 25.591.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 1996, vol. 477, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 1996.

Pour LIEDER INVESTMENT HOLDINGS S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(10408/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

LUXINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 6.537.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de LUXINVEST S.A., qui a été tenue à Luxembourg, en date du 19 mars 1996 que Madame Arlette Koresh, demeurant à F-57100 Thionville (France), 15, rue des Cordiers, a été nommée commissaire aux comptes de la société anonyme LUXINVEST S.A. en remplacement de Monsieur Henri Kamps.

Le mandat de Madame Arlette Koresh expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à délibérer sur l'exercice social de l'an 2001.

Luxembourg, le 19 mars 1996.

Pour extrait conforme

Par mandat

M^e G. Ludovissy

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 60, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10413/309/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

LIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 37.140.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Mersch, en date du 14 mai 1991, acte publié au Mémorial C n° 437 du 20 novembre 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 février 1992, acte publié au Mémorial C n° 346 du 11 août 1992 et au 17 septembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 611 du 21 décembre 1991.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 46, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIF S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(10409/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

LISBOA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 29.982.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 18 mars 1996, que:

- Le siège social de la société a été transféré de L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

- BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2000.

- La cooptation de Maître Jacques Schroeder au poste d'administrateur de la société a été ratifiée. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2000.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 60, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10410/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

ALLIED DOMEQ SPIRITS & WINE (BENELUX) S.A., Société Anonyme,
(anc. LUXBOISSONS faisant le commerce sous la dénomination
HIRAM WALKER BENELUX et ALLIED DOMEQ BENELUX.)

Siège social: Luxembourg
R. C. Luxembourg B 17.826.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXBOISSONS faisant le commerce sous la dénomination HIRAM WALKER BENELUX et ALLIED DOMEQ BENELUX, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.826, constituée suivant acte notarié en date du 30 octobre 1980, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 282 du 5 décembre 1980 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 1995, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Ferdinand von Laufenberg, Sales Manager, demeurant à Diekirch,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen. L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Changement de la dénomination juridique en ALLIED DOMEQ SPIRITS & WINE (BENELUX) S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2) Démission de Messieurs Cornelis Labeur, Jacobus Willem Vente et Wladimir Bratkowski de leur fonction d'administrateur.

3) Nomination de nouveaux administrateurs.

4) Création de deux catégories d'administrateurs A et B.

5) Modification subséquente de l'article 12 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en ALLIED DOMEQ SPIRITS & WINE (BENELUX) S.A. et de modifier, en conséquence, l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ALLIED DOMEQ SPIRITS & WINE (BENELUX) S.A. faisant le commerce sous la dénomination HIRAM WALKER BENELUX et ALLIED DOMEQ BENELUX.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Messieurs Cornelis Labeur, Jacobus Willem Vente et Wladimir Bratkowski de leur fonction d'administrateur et leur donne décharge.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs, la société HIRAM WALKER (BENELUX) B.V., Monsieur Michael Glyn Dane et Monsieur Ferdinand Von Laufenberg.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille un.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de former deux catégories d'administrateurs, savoir:

Catégorie A:

- La société HIRAM WALKER (BENELUX) B.V., ayant son siège social à 4879 AP Etten-Leur, 7-11, Nijverheidsweg.
- Monsieur Michael Glyn Dane, administrateur de sociétés, demeurant à Frensham Lodge, Churt, GU10 2QA Surrey (Grande-Bretagne).

Catégorie B:

- Monsieur Ferdinand Von Laufenberg, Sales Manager, demeurant à L-9378 Diekirch, 1, Friedhaff.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

«**Art. 12.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les administrateurs sont nommés dans deux catégories A et B pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Le mandat des administrateurs est gratuit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Von Laufenberg, V. Stecker, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 89S, fol. 60, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 1996.

F. Baden.

(10411/200/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

**ALLIED DOMEQ SPIRITS & WINE (BENELUX) S.A., Société Anonyme,
(anc. LUXBOISSONS faisant le commerce sous la dénomination
HIRAM WALKER BENELUX et ALLIED DOMEQ BENELUX.)**

Siège social: Luxembourg
R. C. Luxembourg B 17.826.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

F. Baden.

(10412/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

LUXSEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-8080 Helfent/Bertrange, 52, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 45.916.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

(10414/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

MAGOCOUC HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 53.302.

Extrait des résolutions adoptées en date du 8 mars 1996, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Messieurs Alain Noullet, Jean-François Bouchoms et Marc Muller en tant qu'administrateurs et de Monsieur Christian Linsenmaier en tant que commissaire aux comptes de la société a été acceptée. Messieurs Saito Motoaki, industriel, de résidence à Tokyo Japan, Peter Lampers, juriste, de résidence à Statiestraat, 37, B-2070 Zwijndrecht et Joseph Karel Koopmans, administrateurs de sociétés, de résidence à Hofstraat, 74, B-9150 Kruibeke ont été nommé administrateurs en leur remplacement. La société EUROGES ayant son siège social au 41, Allée Scheffer, L-2530 Luxembourg. Le mandat des nouveaux Administrateurs se terminera dès après la prochaine assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels.

- Le siège social de la société est transféré au 41, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
MAGOCOUC HOLDINGS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 63, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10415/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

MAPENTI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

Conseil d'Administration

Conformément aux statuts et à l'article 53 paragraphe 4 et 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et suite à l'autorisation accordée au conseil d'administration par l'assemblée générale, les administrateurs décident à l'unanimité d'élire comme administrateur-délégué, Monsieur Christian Faltot, qui pourra engager la société par sa seule signature et qui sera chargé de la gestion journalière de la société.

Luxembourg, le 13 mars 1996.

Le conseil d'administration

R. Roth

C. Faltot

EUROFORTUNE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 1996, vol. 477, fol. 51, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10418/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

MANERAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 23.404.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq mars.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MANERAN S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg à la date du 7 octobre 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 355 du 5 décembre 1985 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 23.404.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître René Faltz, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Koen De Vleschauwer, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence,

ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation.
- 2) Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs.
- 3) Détermination des pouvoirs des liquidateurs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur, Maître René Faltz, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Faltz, C. Bittler, K. de Vleeschauwer, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 12 mars 1996, vol. 458, fol. 27, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 mars 1996.

A. Lentz.

(10417/221/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

MINTEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks de Luxembourg en date du 6 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1996, vol. 89S, fol. 79, case 2, que la société MINTEC HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, a été dissoute par suite de la décision prise par l'actionnaire unique de la société et que sa liquidation se trouve clôturée, les livres et documents de la société étant conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

J.-P. Hencks.

(10424/216/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

MATEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 5.790.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le sept mars.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MATEC S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 2, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Mersch, en date du vingt-cinq mai mil neuf cent soixante-six, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 85 du trois juillet mil neuf cent soixante-six.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marcello Ferretti, Fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Sandrine Citti, employée de banque, demeurant à Thionville (F).

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Albert Pennacchio, employé de banque, demeurant à Mondcange.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

1) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La susdite liste de

présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les dix mille cinq cents (10.500) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Prorogation de la société pour une durée de 99 ans.
- Modification y relative des statuts (art. 1).

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la proroger la durée de la société pour un nouveau terme de 99 ans.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, l'assemblée a décidé de modifier le quatrième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Quatrième alinéa.** La société initialement constituée pour un terme de 30 ans expirant le 25 mai 1996, a été prorogée pour un nouveau terme de 99 ans prenant cours le 7 mars 1996.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Ferretti, S. Citti, A. Pennacchio, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1996, vol. 89S, fol. 71, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 1996.

C. Hellinckx.

(10420/215/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

MATEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 5.790.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

C. Hellinckx.

(10421/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

OPTIGEST-LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 34.396.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le sept mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société OPTIGEST-LUXEMBOURG une société anonyme, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 34.396, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 5 juillet 1990 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 9 du 11 janvier 1991.

L'assemblée est ouverte à seize heures sous la présidence de Gaston Juncker, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Nicolas Muller, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Jérôme Wigny, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société pourra prêter des services de domiciliation, de secrétariat, de comptabilité, de documentation financière, de recherche fondamentale en matière de marchés financiers et tous autres services administratifs et prendre toutes mesures ainsi que faire toutes opérations qu'elle jugera utiles dans l'accomplissement et dans le développement de cet objet.»

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront paraillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

L'assemblée, après délibération, prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société.

En conséquence l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La Société pourra prester des services de domiciliation, de secrétariat, de comptabilité, de documentation financière, de recherche fondamentale en matière de marchés financiers et tous autres services administratifs et prendre toutes mesures ainsi que faire toutes opérations qu'elle jugera utiles dans l'accomplissement et dans le développement de cet objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: G. Juncker, N. Muller, J. Wigny, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1996, vol. 89S, fol. 74, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 1996.

F. Baden.

(10431/200/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

OPTIGEST-LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 34.396.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

F. Baden.

(10432/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

M.J.M. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 17.021.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 12 octobre 1979, acte publié au Mémorial C no 298 du 19 décembre 1979, modifiée par-devant le même notaire en date du 14 mai 1984, acte publié au Mémorial C no 155 du 12 juin 1984.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 46, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M.J.M. INVESTMENTS S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(10425/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

M.J.M. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 17.021.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 12 octobre 1979, acte publié au Mémorial C no 298 du 19 décembre 1979, modifiée par-devant le même notaire en date du 14 mai 1984, acte publié au Mémorial C no 155 du 12 juin 1984.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 46, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M.J.M. INVESTMENTS S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(10426/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

MARJEVO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 30.945.

Extrait des résolutions adoptées en date du 8 février 1996, lors de l'Assemblée Générale de la société

- Nomination de Jean-François Bouchoms, juriste, demeurant à Lamadelaine, Luxembourg, Alain Noullet, employé privé, demeurant à Nospelt, Luxembourg, et Jean-Marc Faber, expert-comptable, de résidence à Luxembourg en tant qu'administrateurs de la société. Le mandat des nouveaux Administrateurs se terminera dès après la prochaine assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels.
- Nomination de Marc Muller, expert-comptable, de résidence à Luxembourg en tant que commissaire aux comptes en son remplacement. Son mandat se terminera dès après la prochaine assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels.
- Le siège de la société est refixé au 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
MARJEVO HOLDING S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 63, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10419/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

MEDICAL INSTRUMENTS EXPORT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 47.687.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 26 février 1996, que:
- BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2000.

- Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés a été nommée au poste d'administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2000.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 60, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10422/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

NIPPON KIKAI KOGYO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 29.505.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 18 mars 1996, que:
- Le siège social de la société a été transféré de L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

- BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2000.

- La cooptation de Madame Carine Bittler au poste d'administrateur de la société a été ratifiée. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2000.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 60, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10428/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

NORCALLOYS LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-4467 Soleuvre, 47B, route de Limpach.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am siebten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft NORCALLOYS LUXEMBOURG S.A. statt. Die Gesellschaft, welche ihren Sitz in Luxemburg-Stadt hat, wurde am 6. April 1994 vor dem unterzeichneten Notar gegründet und die Satzung wurde im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 284 am 26. Juli 1994 auf der Seite 13619 veröffentlicht.

Die Versammlung wurde unter Vorsitz von Herrn Pierrot Theis, managing director, wohnhaft in Roeser, um 10.30 Uhr eröffnet.

Der Vorsitzende bestellte zum Schriftführer Herrn Jeannot Massard, director, wohnhaft in Moutfort.

Zum Stimmenzähler wurde Herr Francois Schmit, director, wohnhaft in Keispelt, bestellt.

Dann erörterte der Vorsitzende:

1.- Dass die Namen sämtlicher anwesenden oder vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl der ihnen gehörenden Aktien auf einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind, dass diese Anwesenheitsliste von den Anwesenden gezeichnet wurde, um zusammen mit der gegenwärtigen Urkunde und den Vollmachten der vertretenen Aktionäre einregistriert zu werden.

2.- Dass das gesammte Gesellschaftskapital von 540.000,- U.S. dollar, eingeteilt in 5.400 Namensaktien von je 100,- U.S. dollar, in der gegenwärtigen ausserordentlichen Generalversammlung vertreten ist, dass diese somit rechtmässig einberufen ist und folglich über sämtliche auf der Tagesordnung stehenden Punkte bestimmen kann, welches von den vertretenen oder anwesenden Aktionären bestätigt wurde nachdem dieselben mit der Tagesordnung vertraut waren.

3.- Die Tagesordnung lautete wie folgt:

Abänderung von Artikel 1 Absatz 2 der Satzung wie folgt:

«**Art. 1. Absatz 2.** Der Gesellschaftssitz ist in Soleuvre.»

Daraufhin schlug der Vorsitzende vor, den Gesellschaftssitz nach L-4467 Soleuvre, 47b, route de Limpach zu verlegen.

Nachdem sämtliche, auf der Tagesordnung stehenden Punkte von der ausserordentlichen Generalversammlung gutgeheissen wurden, wurde nachfolgender Beschluss einstimmig verabschiedet:

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz nach L-4467 Soleuvre, 47B, route de Limpach zu verlegen und ändert folglich Artikel 1 Absatz 2 ab wie folgt:

«**Art. 1. Absatz 2.** Der Gesellschaftssitz ist in Soleuvre.»

Da alsdann nichts mehr auf der Tagesordnung stand, wurde die Versammlung geschlossen.

Der Notar, welcher englisch spricht und versteht, erklärt, dass gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung, auf Wunsch der Komparenten in deutscher Sprache aufgenommen wurde, gefolgt von einer englischen Übersetzung und dass im Falle eines Unterschiedes zwischen dem englischen und dem deutschen Text, der englische Text gilt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch-sur-Alzette, in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten allesamt dem Notar bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Es folgt die englische Übersetzung:

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the seventh of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of NORCALLOYS LUXEMBOURG S.A. having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the sixth of April 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 284 on the 26th of July 1994, at page 13.619.

The meeting was opened at 10.30 a.m. with Mr Pierrot Theis, managing director, residing in Roeser, in the chair,

who appointed as secretary Mr Jeannot Massard, manager, residing in Moutfort.

The meeting elected as scrutineer Francois Schmit, manager, residing in Keispelt.

The Chairman declared and requested the notary to state:

1.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the shareholders present and by the board of the meeting, the proxies of the represented shareholders will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by appearing parties, will remain annexed to the present deed.

2.- That the whole corporate capital of five hundred and forty thousand U.S. dollars, represented by five thousand four hundred registered shares of a par value of hundred U.S. dollars, being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have been duly convened and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

3.- That the agenda of the meeting is the following:

Amendment of the second paragraph of article one of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 1st. Second paragraph.** This company will have its registered office in Soleuvre.»

The chairman then suggested to transfer the registered office to L-4467 Soleuvre, 47B, route de Limpach.

After approval of the foregoing by the meeting, the following resolution was taken unanimously.

Resolution

The general meeting resolves to transfer the registered office to L-4467 Soleuvre, 47B, route de Limpach, and subsequently amends article one paragraph two of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 1st. Paragraph 2.** This company will have its registered office in Soleuvre.»

Being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, declares that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in German, followed by an English version.

At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons all of them known to the notary, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: P. Theis, J. Massard, F. Schmit, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 mars 1996, vol. 822, fol. 67, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung der vorgenannten Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch an der Alzette, den 18. März 1996.

F. Kessler.

(10429/219/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

NORCALLOYS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4467 Soleuvre, 47B, route de Limpach.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 mars 1996.

F. Kessler.

(10430/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

NENUPHAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 11.118.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 60, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 1996.

Certifié sincère et conforme

NENUPHAR S.A.

P. Harr

W. Loretz

Administrateur

Administrateur

(10427/020/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

POSTBANK CAPITAL MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Senningerberg.

H. R. Luxemburg B 44.836.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am siebenundzwanzigsten Februar, um sechzehn Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft POSTBANK CAPITAL MANAGEMENT S.A., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Sektion B, Nummer 44.836, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Genannte Aktiengesellschaft wurde am sechsundzwanzigsten August neunzehnhundertdreiundneunzig, gemäß Urkunde des amtierenden Notars gegründet.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Christoph Schmitz, Bankkaufmann, wohnhaft in Mensdorf.

Der Vorsitzende bezeichnet zum Sekretär Fräulein Viviane Stecker, Privatbeamtin, wohnhaft in Niederfeulen.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Jobst Neuss, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar, nachfolgendes zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Änderung des Zeitpunktes der ordentlichen Generalversammlung vom 30. April eines jeden Jahres um 11.00 Uhr auf den 15. März eines jeden Jahres um 13.00 Uhr.

2. Änderung von Artikel 16 der Gesellschaftssatzung und Neufassung mit folgendem Wortlaut:

«**Art. 16.** Die ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils um dreizehn Uhr am fünfzehnten März eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen gesetzlichen oder Bankfeiertag fällt, am nächsten darauffolgenden Bankarbeitstag statt.»

3. Verschiedenes.

II. Die persönlich anwesenden und die rechtsgültig vertretenen Aktionäre sowie die Zahl ihrer Aktien gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, den Mitgliedern des Vorstandes der Generalversammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste sowie die von den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem amtierenden Notar nevarieut gezeichneten Vollmalchten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit ihr zusammen einregistriert zu werden.

III. Sämtliche Aktien der Gesellschaft sind auf gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung anwesend oder gültig vertreten. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären sich als ordnungsgemäß einberufen und bestätigten, Kenntnis der Tagesordnung zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV. Die gegenwärtige Versammlung vertritt sämtliche Aktien der Gesellschaft; sie wurde ordnungsgemäß einberufen und kann daher in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten und die erforderlichen Beschlüsse fassen.

Nach Beratung faßt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Der Zeitpunkt der ordentlichen Generalversammlung wird auf dreizehn Uhr am fünfzehnten März eines jeden Jahres festgesetzt.

Zweiter Beschluß

Artikel 16 der Gesellschaftssatzung wird abgeändert und erhält den folgenden Wortlaut:

«**Art. 16.** Die ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils um dreizehn Uhr am fünfzehnten März eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen gesetzlichen oder Bankfeiertag fällt, am nächsten darauffolgenden Bankarbeitstag statt.»

Zum Tagesordnungspunkt 3 «Verschiedenes» liegen keine weiteren Wortmeldungen vor.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für beendet.

Worüber Urkunde errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Vorstandes die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Schmitz, V. Stecker, J. Neuss, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 89S, fol. 60, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. März 1996.

F. Baden.

(10439/200/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

POSTBANK CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg.
R. C. Luxembourg B 44.836.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 20 mars 1996.

F. Baden.

(10440/200/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

IMMOBILIERE PHOENIX ONE SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: Bertrange.

Constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 1993, publié au Mémorial C numéro 3 du 4 janvier 1994, modifié suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, prénommé, en date du 10 mai 1995, publié au Mémorial C numéro 472 du 21 septembre 1995.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 mars 1996 que Monsieur William Wilgoz, représentant, demeurant à Foetz est nommé associé-gérant de la société avec pouvoir de l'engager par sa seule signature.

Pour extrait conforme, délivré à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 mars 1996.

F. Kessler.

(10461/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

PAMASI HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.134.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1996, vol. 477, fol. 53, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(10433/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

PELEUS, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 40.337.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 1^{er} août 1995 à 18.30 heures

Délibérations

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Eric Breuillé de sa fonction d'administrateur de la société;
- de donner décharge à l'administrateur démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1995;
- de nommer Monsieur Jean-Pierre Higuët, licencié en Droit, demeurant au 1, Sentier de Beauvegnies à B-1440 Braine-le-Château (Belgique) en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Au terme de cette Assemblée, le Conseil d'Administration de PELEUS se compose des personnes suivantes:

Administrateurs: M. Jean-Pierre Higuët;
M. Alexander Helm;
M. Pieter Van Dijk;

Le Commissaire aux Comptes est: M. Marc Muller.

Par décision spéciale, l'Assemblée Générale décide que le mandat des personnes mentionnées ci-dessus s'achèvera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2000.

Le Président lève la séance à 18.45 heures.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10434/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

PIOCHEUR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 33.783.

Les comptes annuels abrégés au 28 janvier 1995, enregistrés à Luxembourg, le 18 mars 1996, vol. 477, fol. 56, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

Signatures.

(10436/577/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

PIOCHEUR LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
H. R. Luxemburg B 33.783.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 11. September 1995
von 15.00 bis 15.30 Uhr*

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

1. Beschluß

Der vom Verwaltungsrat vorgelegte Lagebericht und der vom Kommissar vorgelegte und geprüfte Jahresabschluss zum 28. Januar 1995 werden genehmigt.

2. Beschluß

Dem Verwaltungsrat und dem Kommissar wird in getrennter Abstimmung für das Geschäftsjahr 1994/1995 Entlassung erteilt.

3. *Beschluß*

Der im Jahresabschluß ausgewiesene Gewinn wird auf neue Rechnung vorgetragen.

4. *Beschluß*

Unter Berücksichtigung der Bestimmungen des Artikels 100 des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 wird die Fortsetzung der Gesellschaft beschlossen.

5. *Beschluß*

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden um ein weiteres Jahr und damit bis zur ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 1995/1996 verlängert.

Für die Richtigkeit des Auszugs
G. P. Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1996, vol. 477, fol. 56, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(10437/577/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

PHARMACEUTICAL FINE CHEMICALS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.847.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

F. Baden.

(10435/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

PORTIMAR MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 34.070.

Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mai 1990, acte publié au Mémorial C no 448 du 3 décembre 1990.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 46, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PORTIMAR MARITIME S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(10438/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

**T.D.L. S.A., TECHNIQUE DENTAIRE LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme
(anc. PRIQUET LUX S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.077.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le sept mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIQUET LUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 40.077, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 avril 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 404 du 16 septembre 1992.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Monsieur Guy Gérard, administrateur de sociétés, demeurant à B-4920 Aywaille, 37, rue Pré de l'Honneux,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Carlier, administrateur de société, demeurant à B-5000 Namur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de la dénomination de la société en TECHNIQUE DENTAIRE LUXEMBOURGEOISE, en abrégé T.D.L. S.A.

2) Modification de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la société en TECHNIQUE DENTAIRE LUXEMBOURGEOISE, en abrégé T.D.L. S.A.

En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de TECHNIQUE DENTAIRE LUXEMBOURGEOISE, en abrégé T.D.L. S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Gérard, P. Pierrard, A. Carlier, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1996, vol. 89S, fol. 73, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 1996.

F. Baden.

(10441/200/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

**T.D.L. S.A., TECHNIQUE DENTAIRE LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme
(anc. PRIQUET LUX S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.077.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

F. Baden.

(10442/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

PROGECAP INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 35.355.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt février.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable dénommée PROGECAP INTERNATIONAL, SICAV, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 35.355, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-Rue,

constituée par acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 5 du 5 janvier 1991.

L'assemblée est présidée par Monsieur Tom Weiland, employé de bureau, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Nico Thill, employé de bureau, demeurant à Steinsel.

Il appelle aux fonctions de scrutateur, Madame Nicole Uhl, employée de bureau, demeurant à Thionville.

Monsieur le Président requiert le Notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1995.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs.

Les Actionnaires sont informés que, pour les points 1 à 4, l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

5. Décision de dissolution et de mise en liquidation de la société.

6. Désignation d'un Liquidateur, détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération.

Pour les points 5 et 6, l'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II.- Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément à l'article 67 des lois coordonnées sur les sociétés, par des annonces insérées dans:

- 1) le Luxemburger Wort les 1^{er} et 10 février 1996.
- 2) le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéros 59 du 1^{er} février 1996 et numéro 72 du 10 février 1996.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et par le notaire instrumentant.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que, sur les 65.280 actions en circulation, seules 23.680 actions sont dûment représentées à la présente assemblée.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts, l'assemblée constate qu'elle est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les points un, deux, trois et quatre de l'ordre du jour ci-avant.

Après avoir délibéré, l'assemblée générale a pris, séparément et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 1995.

Seconde résolution

L'assemblée générale approuve les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 1995, tels qu'ils sont présentés et dont ressort un résultat négatif s'élevant à 77.550,91 dollars des Etats-Unis d'Amérique.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice 1995.

Quatrième résolution

L'assemblée générale ratifie les actes posés par le Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux administrateurs pour leur mandat relatif à l'exercice clôturant au 31 décembre 1995.

Ensuite, l'assemblée constate, qu'à défaut d'avoir atteint le quorum requis par les dispositions légales, l'assemblée générale des actionnaires ne peut pas délibérer sur les points 5 et 6 figurant à l'ordre du jour.

En conséquence, l'assemblée décide qu'une nouvelle assemblée des actionnaires sera convoquée pour le 25 mars 1996, avec les mêmes points cinq et six à l'ordre du jour, laquelle assemblée pourra alors prendre les décisions valables sur ces points cinq et six de l'ordre du jour, et ce, quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: N. Uhl, N. Thill, T. Weiland, C. Hellinckx.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 février 1996, vol. 822, fol. 55, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur paier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 mars 1996.

J. Delvaux.

(10443/208/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

RGI FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.636.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mars 1996 que:

L'Assemblée élit aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., démissionnaire, la société INFIGEST S.A., avec siège social à Luxembourg, 4, boulevard Royal.

Le mandat se terminera lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1996.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1996, vol. 477, fol. 54, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10450/317/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

PRO-SUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 30.563.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1996, vol. 477, fol. 53, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 1996.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ Société civile

(10444/549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

RA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 30.274.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 18 mars 1996, que:

- Le siège social de la société a été transféré de L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

- BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui approuvera le comptes au 31 décembre 1994.

- La cooptation de Madame Carine Bittler, au poste d'administrateur de la société a été ratifiée. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 1994.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 1996.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 60, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10445/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

REAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.378.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REAS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 47.378, constituée suivant acte notarié en date du 13 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 314 du 27 août 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 7 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 127 du 22 mars 1995.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Marc Seimetz, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Catherine Hubert, employée privée, demeurant à Cosnes et Romain (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Carlo Arend, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,- LUF) par l'incorporation de réserves pour le porter de son montant actuel de neuf millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (9.750.000,- LUF) à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) et création de cinq mille deux cent cinquante (5.250) actions nouvelles bénéficiant des mêmes droits que les actions existantes.

2) Répartition des nouvelles actions aux actionnaires en proportion de leur participation.

3) Modification correspondante de l'article 5 des statuts.

4) Autres modifications statutaires éventuelles.

5) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de neuf millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (9.750.000,- LUF) à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) par la création et l'émission de cinq mille deux cent cinquante (5.250) actions nouvelles bénéficiant des mêmes droits que les actions existantes, par l'incorporation au capital d'une somme de cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,- LUF) prélevée sur le «bénéfice reporté» et le «bénéfice de l'exercice».

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de tels bénéfices par le bilan de la Société arrêté au 31 décembre 1995. Ce bilan restera annexé aux présentes.

Les cinq mille deux cent cinquante (5.250) actions nouvelles sont attribuées en proportion de leur participation aux actionnaires existants.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de soixante mille francs (60.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-ninth of February.
Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of REAS S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 47.378), incorporated pursuant to a notarial deed on the 13th of April 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 314 of the 27th of August 1994. The Articles of Incorporation have been modified pursuant to a notarial deed on the 7th of December 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 127 of the 22nd of March, 1995.

The meeting was opened at three o'clock p.m. with Mr Marc Seimetz, maître en droit, residing in Luxembourg in the chair,

who appointed as secretary Mrs Catherine Hubert, employee, residing in Cosnes et Romain (France).

The meeting elected as scrutineer Mr Carlo Arend, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital by five million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (5,250,000.- LUF) by incorporation of retained profits so as to bring it from its actual amount of nine million seven hundred and fifty thousand Luxembourg francs (9,750,000.- LUF) to fifteen million Luxembourg francs (15,000,000.- LUF) by issuing five thousand two hundred and fifty (5,250) shares, having the same rights as the existing shares.

2) Allotment in proportion of the new shares to the present shareholders.

3) Amendment of article 5 of the Articles of Incorporation.

4) Other eventual statutory amendments.

5) Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital by five million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (5,250,000.- LUF) so as to bring it from its actual amount of nine million seven hundred and fifty thousand Luxembourg francs (9,750,000.- LUF) to fifteen million Luxembourg francs (15,000,000.- LUF) by issuing five thousand two hundred and fifty (5,250) shares, having the same rights as the existing shares, by incorporation into capital of an amount of five million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (5,250,000.- LUF) out of the «retained profit» and the «profit of the financial year».

Proof of the existence of the forementioned profits has been given to the undersigned notary by the balance sheet of the Company as of 31st December, 1995. This balance sheet will remain annexed to the present deed.

The five thousand two hundred and fifty (5,250) shares have been allotted in the proportion of their participation to the present shareholders.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at fifteen million Luxembourg francs (15,000,000.- LUF), represented by fifteen thousand (15,000) shares of a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each, carrying one voting right in the general assembly.»

Estimation of costs

The appearing parties value the aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, approximately at sixty thousand francs (60,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in French followed by an English version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Signé: M. Seimetz, C. Hubert, C. Arend, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 89S, fol. 60, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 1996.

F. Baden.

(10446/200/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

REAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.378.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

F. Baden.

(10447/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

SKANDINAVISCHES VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 37.737.

Le siège de la société est dénoncé avec effet au 6 mars 1996.

Pour mention aux fins de publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 63, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10465/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

RETE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.899.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 1996, vol. 477, fol. 49, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 1996.

Pour RETE INVEST HOLDING S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(10448/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

ROMAER, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.126.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 1996, vol. 477, fol. 49, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 1996.

Pour ROMAER
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(10451/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

ROMAER, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.126.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 1996, vol. 477, fol. 49, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 1996.

Pour ROMAER
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(10452/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

SAMORA INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 53.308.

Extrait des résolutions adoptées en date du 7 mars 1996, lors de l'assemblée générale de la société.

La démission de Messieurs Marc Muller, Jean-François Bouchoms et Alain Noullet en tant qu'administrateurs de la société a été acceptée. Messieurs Jacques Lucien Potiron, demeurant à F-44830 Bouaye, Charles Pinguenet, demeurant à F-Ormesson sur Marne et Pierre César Tosi, de résidence à F-Metz ont été nommés administrateurs en leur remplacement. Le mandat des nouveaux Administrateurs se terminera dès après la prochaine assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels.

La démission de Monsieur Christian Linsenmaier en tant que commissaire aux comptes de la société a été acceptée. La société EUROGES S.A., ayant son siège au 41, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en son remplacement. Son mandat se terminera dès après la prochaine assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels.

Le siège de la société est transféré du 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg vers son nouveau siège au 41, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
SAMORA INDUSTRIES S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 63, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10455/717/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

RPM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 7F, Am Brill.
R. C. Luxembourg B 26.599.

Le bilan au 31 mai 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

Signatures.

(10453/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

RPM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 7F, Am Brill.
R. C. Luxembourg B 26.599.

REQUISITION

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 18 juillet 1995 que le mandat de Monsieur Josef de Clerck, directeur de la société, est venu à expiration suite au décès de ce dernier en date du 27 mai 1994.

Le conseil d'administration a décidé lors de cette réunion d'appeler aux fonctions d'administrateur-délégué, Monsieur Ulf Eriksson. Le conseil d'administration confirme et approuve toute transaction que Monsieur Ulf Eriksson ait effectuée avant que cette nomination soit officielle. Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Ulf Eriksson prendra automatiquement fin à l'échéance de son mandat d'administrateur de la société.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 58, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10454/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

SAVAL AIRCHILLING AND FREEZING SYSTEMS S.A., Société Anonyme, Soparfi, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 50.504.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am elften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc Elter, mit Amtssitz in Luxemburg.

Traten die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft SAVAL AIRCHILLING AND FREEZING SYSTEMS S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen;

genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 50.504, wurde gegründet durch Urkunde des amtierenden Notars vom 24. Februar 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 292 vom 26. Juni 1995.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Jan Herman Van Leuvenheim, Berater, wohnhaft in Luxemburg. Der Vorsitzende bezeichnet zum Schriftführer Herrn Hubert Janssen, Jurist, wohnhaft in Torgny (Belgien).

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Patrick Van Hees, Jurist, wohnhaft in Messancy (Belgien).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A. Dass aus einer vom Versammlungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktienhabern respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäss durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B. Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C. Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1. Abänderung von Artikel 7, letzter Absatz, der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Die Gesellschaft kann Verbindlichkeiten entweder durch die gemeinsame Unterschrift von drei Vorstandsmitgliedern, oder aber durch die alleinige Unterschrift der vom Vorstand dazu bestimmten Person, eingehen.»

2. Statutarische Ernennungen.

Nach Diskussion, nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den letzten Absatz von Artikel sieben der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Die Gesellschaft kann Verbindlichkeiten entweder durch die gemeinsame Unterschrift von drei Vorstandsmitgliedern, oder aber durch die alleinige Unterschrift der vom Vorstand dazu bestimmten Person, eingehen.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden vom heutigen Tage an:

- des Verwaltungsratsmitgliedes: die Aktiengesellschaft belgischen Rechtes HALLO !! REX CORPORATION, mit Sitz in B-2960 Brecht (Belgien), 12, Handelslei;
- des Kommissars: die Treuhand und Revisionsgesellschaft FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, mit Sitz in L-2014 Luxemburg, 11, boulevard du Prince Henri.

Die Generalversammlung erteilt denselben volle Entlastung für das von ihnen ausgeübte Mandat.

Die Generalversammlung beschliesst vom heutigen Tage an:

- als neues Verwaltungsratsmitglied zu bestellen: Herrn Arend Wormgoor, Geschäftsman, wohnhaft in NL-7478 AG Diepenheim (Niederlande), 22, Raadhuisstraat;
- als neuen Kommissar zu bestellen: die Aktiengesellschaft DE RAADSLIJN (LUXEMBURG) A.G., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.

Ihre Mandate enden mit demjenigen der anderen Verwaltungsratsmitglieder und zwar mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2001.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung schliesst der Vorsitzende die ausserordentliche Generalversammlung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. H. Van Leuvenheim, P. Van Hees, H. Janssen, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1996, vol. 89S, fol. 77, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. März 1996.

M. Elter.

(10456/210/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

SAVAL AIRCHILLING AND PREEZING SYSTEMS S.A., Société Anonyme, Soparfi.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 50.504.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 14 mars 1996.

M. Elter.

(10457/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 49.940.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 février 1996

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le nombre des administrateurs de 3 à 5 et a élu comme nouveaux administrateurs, Madame Carolina Lockwood, Finance Director, demeurant au 20A, rue des Vignes, L-5431 Lenningen, Luxembourg, et Monsieur Niall Anthony Morris Franklin, Finance Director, SCOTTISH EQUITABLE PLC, demeurant au 14 Laverockbank Terrace, Edinburgh EH5 3BL; Ecosse, pour une période qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 43, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10462/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

STEEL PARTNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.

R. C. Luxembourg B 46.204.

Le bilan au 31 décembre 1994, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 63, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 20 mars 1996.

(10471/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

SCAN-PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 7E, Am Brill.
R. C. Luxembourg B 33.670.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

Signatures.

(10458/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

SCAN-PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 7E, Am Brill.
R. C. Luxembourg B 33.670.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

Signatures.

(10459/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

SCAN-PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 7E, Am Brill.
R. C. Luxembourg B 33.670.

REQUISITION

Le mandat d'administrateurs de Madame Viviane Eriksson-Hubsch, de Madame Denise Arellano-Hubsch et de Monsieur Ulf Eriksson est renouvelé. L'assemblée a appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE PORTIC S.A., domiciliée à L-2526 Luxembourg, 44, rue Schrobilgen. Tous ces mandats prendront fin à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1996.

Pour copie sincère et conforme

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 58, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10460/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

SHARE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.729.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Ludovissy.

(10463/309/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

THE CROSBY ASIAN CONVERTIBLE BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.480.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1996, vol. 89S, fol. 80, case 1, que la Société d'Investissement à Capital Variable THE CROSBY ASIAN CONVERTIBLE BOND FUND, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 48.480 a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains, la totalité des actions de la Société d'Investissement à Capital Variable THE CROSBY ASIAN CONVERTIBLE BOND FUND, prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 1996.

M. Elter.

(10473/210/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

VICO COMPANY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.474.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 26 février 1996, que:

- Le siège social de la société a été transféré de L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
- BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1997.
Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 60, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10486/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

THOMSON FINANCE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.071.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-seventh of February.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of THOMSON FINANCE HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 50.071), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 28th of December 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 220 of the 20th of May 1995. The Articles of Incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on the 28th of December 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 220 of the 20th of May 1995.

The meeting was opened at 6.00 p.m. with Mr Jean Hamilius, Chairman of the Board of Directors, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Gregor Dalrymple, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Jacques Loesch, Director of the Company, residing in Luxembourg. The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To create an authorized capital of the corporation of an amount of ten billion US dollars (10,000,000,000.- USD) and to confer power upon the board of directors to increase the capital of the corporation within the limits of the authorized capital.

2. To amend article 5 of the Corporation's articles so as to give effect to the resolutions to be taken on item 1 of the agenda.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to create an authorized capital of the corporation of an amount of ten billion US dollars (10,000,000,000.- USD) and to confer power upon the board of directors to increase the capital of the corporation within the limits of the authorized capital.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 5 of the Corporation's articles. Consequently, the first six paragraphs of article 5 are replaced by the following text:

«The subscribed capital of the corporation is set at four billion four hundred million forty-five thousand US dollars (4,400,045,000.- USD), divided into eighty-eight million nine hundred (88,000,900) shares with a par value of fifty US dollars (50.- USD) each.

The authorized capital of the corporation is set at ten billion US dollars (10,000,000,000.- USD), divided into two hundred million (200,000,000) shares with a par value of fifty US dollars (50.- USD) per share.

The board of directors is authorized and empowered to:

- realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issue of new shares;

- fix the place, the terms and conditions of subscription and payment for these shares, including the payment of a share premium.

This authorization is valid for a period of five years from the date of publication of the minutes of the Extraordinary General Meeting of February 27th, 1996 and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorized corporate capital which up to then will not have been issued by the board of directors.

Following each increase of the corporate capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Shares will be in registered form.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THOMSON FINANCE HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50.071, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 220 du 20 mai 1995 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 220 du 20 mai 1995.

L'Assemblée est ouverte à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Jean Hamilius, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Gregor Dalrymple, employé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jacques Loesch, Administrateur de la Société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Créer un capital autorisé d'un montant de dix milliards de dollars US (10.000.000.000.- USD) et conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour augmenter le capital de la société dans les limites du capital autorisé.

2. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution à prendre sous le point 1 de l'ordre du jour.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de créer un capital autorisé d'un montant de dix milliards de dollars US (10.000.000.000.- USD) et de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour augmenter le capital de la société dans les limites du capital autorisé.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts.

Les six premiers paragraphes de l'article 5 des statuts sont remplacés par le texte suivant:

«Le capital souscrit de la société est fixé à quatre milliards quatre cents millions quarante-cinq mille US dollars (4.400.045.000,- USD), divisé en quatre-vingt-huit millions neuf cents (88.000.900) actions d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) chacune.

Le capital autorisé est fixé à dix milliards de US dollars (10.000.000.000,- USD), divisé en deux cents millions (200.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) par action.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser toute augmentation de capital, dans le cadre du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles;
- fixer le lieu, les modalités et conditions de souscription et de libération des actions nouvelles, y inclus le paiement d'une prime d'émission.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 1996 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Les actions sont sous forme nominative.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Hamilius, G. Dalrymple, J. Loesch, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 89S, fol. 56, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1996.

F. Baden.

(10476/200/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

THOMSON FINANCE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.071.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

F. Baden.

(10477/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

EUROPLATRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 33.096.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 59, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 1996.

EUROPLATRE, S.à r.l.

F. Rocha

Gérant

(10356/500/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

EURAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 25.188.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(10351/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

EURAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 25.188.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(10352/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

EURAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 25.188.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(10353/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

THOMSON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.994.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-seventh of February.
Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of THOMSON FINANCE S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 45.994), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the thirteenth of December 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 79 of the 2nd of March 1994. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of the 21st of October 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 40 of January 25th, 1995.

The meeting was opened at 4.45 p.m. with Mr Jean Hamilius, Chairman of the Board of Directors, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Gregor Dalrymple, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Jacques Loesch, Director of the Company, residing in Luxembourg. The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To increase the capital of the Corporation by an amount of five hundred and sixty-six million six hundred and seventy-five thousand U.S. dollars (566,675,000.- USD) so as to raise it from its present amount of four billion one hundred and six million six hundred and seventeen thousand six hundred and fifty US dollars (4,106,617,650.- USD), divided into eighty-two million one hundred and thirty-two thousand three hundred and fifty-three (82,132,353) shares with a par value of fifty US dollars (50.- USD) per share to four billion six hundred and seventy-three million two hundred and ninety-two thousand six hundred and fifty U.S. dollars (4,673,292,650.- USD), divided into ninety-three million four hundred and sixty-five thousand eight hundred and fifty-three (93,465,853) shares with a par value of fifty US dollars (50.- USD) per share.

2. To issue eleven million three hundred and thirty-three thousand five hundred (11,333,500) additional shares with a par value of fifty US dollars (50.- USD) per share all with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting on.

To accept subscription to these eleven million three hundred and thirty-three thousand five hundred (11,333,500) additional shares, at par, without any preferential subscription right in favour of existing shareholders, by THOMSON CANADA LIMITED, a company established under the laws of Canada, having its registered office in Toronto, Ontario, and to accept payment in full for each such new share by a contribution in specie consisting of five hundred and four thousand five hundred (504,500) shares of THOMSON HOLDINGS B.V., a company established under the laws of The Netherlands, having its registered office in Amsterdam.

3. To create an authorized capital of the Corporation of an amount of ten billion US dollars (10,000,000,000.- USD) and to confer power upon the Board of Directors to increase the capital of the Corporation within the limits of the authorised capital.

4. To amend article 5 of the Corporation's articles so as to reflect the capital increases to be resolved pursuant to items 1, 2 and 3 of the Agenda.

5. To transact any other business.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the capital of the Corporation by an amount of five hundred and sixty-six million six hundred and seventy-five thousand U.S. dollars (566,675,000.- USD) so as to raise it from its present amount of four billion one hundred and six million six hundred and seventeen thousand six hundred and fifty US dollars (4,106,617,650.- USD), divided into eighty-two million one hundred and thirty-two thousand three hundred and fifty-three (82,132,353) shares with a par value of fifty US dollars (50.- USD) per share to four billion six hundred and seventy-three million two hundred and ninety-two thousand six hundred and fifty U.S. dollars (4,673,292,650.- USD), divided into ninety-three million four hundred and sixty-five thousand eight hundred and fifty-three (93,465,853) shares with a par value of fifty US dollars (50.- USD) per share.

Second resolution

The general meeting resolves to issue eleven million three hundred and thirty-three thousand five hundred (11,333,500) additional shares with a par value of fifty US dollars (50.- USD) per share with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of this extraordinary shareholders' meeting on.

There now appeared Mr Jacques Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of THOMSON CANADA LIMITED, a company established under the laws of Canada, having its registered office in Toronto, Ontario,

by virtue of a proxy given in Toronto on the 26th of February 1996, which proxy will remain attached to the present deed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said THOMSON CANADA LIMITED to eleven million three hundred and thirty-three thousand five hundred (11,333,500) additional shares, at par, and to make payment in full for each such new share by a contribution in specie consisting of five hundred and four thousand five hundred (504,500) shares of THOMSON HOLDINGS B.V., a company established under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amsterdam, representing 24.976 % of the capital of the said company, so that THOMSON FINANCE S.A. thereby holds 100 % of the capital of the said THOMSON HOLDINGS B.V.

The person appearing produced to the undersigned notary the subscription letter of THOMSON CANADA LIMITED dated February 26th, 1996.

THOMSON HOLDINGS B.V. has been incorporated on December 13th, 1995, as appears from the attached certificate of incorporation.

THOMSON CANADA LIMITED acting through its attorney in fact stated that the shares contributed in specie are free of any pledge and that there exists no impediments to their free transferability to THOMSON FINANCE S.A.

The person appearing stated that in satisfaction of articles 26-1 and 32-1 (5) of the law on commercial companies a report has been drawn up by PRICE WATERHOUSE, Luxembourg, on February 27th, 1996, wherein the securities so contributed in specie are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

«In accordance with articles 26-1 and 32-1 (5) of the amended law of August 10th, 1915, we have reviewed the value of the consideration consisting of the shares in THOMSON HOLDINGS BV.

In our opinion the value of USD 566,675,000 attributed to the shares in THOMSON HOLDINGS BV is at least equal to the value of the 11,333,500 shares to be issued.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Proof of the ownership by the contributor of the shares in THOMSON HOLDINGS B.V. has been given to the undersigned notary by a certified copy of the share register of the said company.

The transfer to THOMSON FINANCE S.A. of the shares in THOMSON HOLDINGS B.V. will be entered into the shareholders' register of that company immediately after the execution of this deed.

Thereupon the general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the eleven million three hundred and thirty-three thousand five hundred (11,333,500) additional shares to the said subscriber THOMSON CANADA LIMITED as fully paid shares.

Third resolution

The general meeting resolves to create an authorized capital of the Corporation of an amount of ten billion US dollars (10,000,000,000.- USD) and to confer power upon the Board of Directors to increase the capital of the corporation within the limits of the authorized capital.

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend article 5 of the Corporation's articles so as to reflect the capital increases resolved pursuant to the above resolutions.

Consequently, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation is replaced by the following text:

«The subscribed capital of the Corporation is set at four billion six hundred and seventy-three million two hundred and ninety-two thousand six hundred and fifty U.S. dollars (4,673,292,650.- USD), divided into ninety-three million four

hundred and sixty-five thousand eight hundred and fifty-three (93,465,853) shares with a par value of fifty US dollars (50.- USD) per share.

The authorized capital of the Corporation is set at ten billion US dollars (10,000,000,000.- USD), divided into two hundred million (200,000,000) shares with a par value of fifty US dollars (50.- USD) per share.

The board of directors is authorized and empowered to:

- realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issue of new shares;
- fix the place, the terms and conditions of subscription and payment for these shares, including the payment of a share premium.

This authorization is valid for a period of five years from the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of February 27th, 1996 and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorized corporate capital which up to then will not have been issued by the board of directors.

Following each increase of the corporate capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Expenses

Insofar as the contribution in kind results in THOMSON FINANCE S.A. holding 100 % of the shares issued by a Company incorporated in the European Community, the Company refers to Article 4-2 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at five hundred thousand francs (500,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed, which contains one cancelled blank.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THOMSON FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 45.994, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 79 du 2 mars 1994. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 40 du 25 janvier 1995.

L'Assemblée est ouverte à 16.45 heures sous la présidence de Monsieur Jean Hamilius, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Gregor Dalrymple, employé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jacques Loesch, Administrateur de la Société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société d'un montant de cinq cent soixante-six millions six cent soixante-quinze mille U.S. dollars (566.675.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de quatre milliards cent six millions six cent dix-sept mille six cent cinquante US dollars (4.106.617.650,- USD), divisé en quatre-vingt-deux millions cent trente-deux mille trois cent cinquante-trois (82.132.353) actions d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) chacune, à quatre milliards six cent soixante-treize millions deux cent quatre-vingt-douze mille six cent cinquante U.S. dollars (4.673.292.650,- USD), divisé en quatre-vingt-treize millions quatre cent soixante-cinq mille huit cent cinquante-trois (93.465.853) actions d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) chacune.

2. Emission de onze millions trois cent trente-trois mille cinq cents (11.333.500) actions supplémentaires d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) par action, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de l'assemblée générale extraordinaire.

Acceptation de la souscription de ces onze millions trois cent trente-trois mille cinq cents (11.333.500) actions supplémentaires, au pair, sans droit de souscription préférentiel en faveur des actionnaires existants, par la société THOMSON CANADA LIMITED, une société existant sous la loi du Canada, ayant son siège social à Toronto, Ontario, et acceptation de la libération intégrale de chaque action par l'apport en nature consistant en cinq cent quatre mille cinq cents (504.500) actions de la société THOMSON HOLDINGS B.V., une société existant sous la loi des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam.

3. Créer un capital autorisé d'un montant de dix milliards de US dollars (10.000.000.000,- USD) et conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour augmenter le capital de la société dans les limites du capital autorisé.

4. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions sur les augmentations de capital à prendre conformément aux points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent soixante-six millions six cent soixante-quinze mille U.S. dollars (566.675.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de quatre milliards cent six millions six cent dix-sept mille six cent cinquante US dollars (4.106.617.650,- USD), divisé en quatre-vingt-deux millions cent trente-deux mille trois cent cinquante-trois (82.132.353) actions d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) chacune à quatre milliards six cent soixante-treize millions deux cent quatre-vingt-douze mille six cent cinquante U.S. dollars (4.673.292.650,- USD), divisé en quatre-vingt-treize millions quatre cent soixante-cinq mille huit cent cinquante-trois (93.465.853) actions d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide l'émission de onze millions trois cent trente-trois mille cinq cents (11.333.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir de ce jour.

Ensuite intervient Maître Jacques Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de THOMSON CANADA LIMITED, une société établie sous la loi du Canada, ayant son siège social à Toronto, Ontario,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Toronto, le 26 février 1996, laquelle restera annexée aux présentes.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite société THOMSON CANADA LIMITED, onze millions trois cent trente-trois mille cinq cents (11.333.500) actions nouvelles, à la valeur nominale, et libérer entièrement chaque action nouvelle par un apport en nature consistant en cinq cent quatre mille cinq cents (504.500) actions de THOMSON HOLDINGS B.V., une société établie sous la loi néerlandaise, ayant son siège social à Amsterdam, représentant 24,976% actions du capital social de cette société, de sorte que THOMSON FINANCE S.A. détient 100 % du capital de ladite société THOMSON HOLDINGS B.V.

Le comparant présente au notaire soussigné la preuve de la souscription de la société THOMSON CANADA LIMITED datée du 26 février 1996.

THOMSON HOLDINGS B.V. a été constituée le 13 décembre 1995, ainsi qu'il résulte du certificat annexé.

THOMSON CANADA LIMITED, agissant par son mandataire, déclare que les actions apportées sont libres de tout gage et qu'il n'y a pas d'obstacle à leur transfert à la société THOMSON FINANCE S.A.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 26-1 et de l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, un rapport a été établi par PRICE WATERHOUSE, réviseur d'entreprises, Luxembourg, en date du 27 février 1996 sur les apports en nature qui contient les conclusions suivantes:

«Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915, nous avons revu la valeur des apports consistant dans les actions de THOMSON HOLDINGS B.V.

Dans notre opinion, la valeur de USD 566.675.000 attribuée aux actions de THOMSON HOLDINGS B.V. est au moins égale à la valeur des 11.333.500 actions à émettre.»

Le rapport prémentionné restera annexé aux présentes pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

La preuve de la propriété des actions de la société THOMSON HOLDINGS B.V. par l'apporteur a été apportée au notaire soussigné par une copie certifiée conforme du registre d'actions de la société.

Le transfert des actions à THOMSON FINANCE S.A. sera inscrit dans le registre des actionnaires immédiatement après l'exécution des présentes.

L'Assemblée générale décide d'accepter ladite souscription et la libération et décide d'attribuer les onze millions trois cent trente-trois mille cinq cents (11.333.500) actions nouvelles entièrement libérées à la société THOMSON CANADA LIMITED.

Troisième résolution

L'assemblée décide de créer un capital autorisé d'un montant de dix milliards de US dollars (10.000.000.000,- USD) et de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour augmenter le capital de la société dans les limites du capital autorisé.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions ci-dessus.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est remplacé par le texte suivant:

«Le capital souscrit de la société est fixé à quatre milliards six cent soixante-treize millions deux cent quatre-vingt-douze mille six cent cinquante U.S. dollars (4.673.292.650,- USD), représenté par quatre-vingt-treize millions quatre cent soixante-cinq mille huit cent cinquante-trois (93.465.853) actions d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) chacune.

Le capital autorisé est fixé à dix milliards de dollars US (10.000.000.000,- USD), représenté par deux cents millions d'actions (200.000.000) d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à:

- réaliser chaque augmentation de capital dans les limites du capital autorisé dans une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles;
- fixer la place, la date et les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles, y inclus le paiement d'une prime d'émission de chaque action.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 février 1996 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé qui n'ont pas besoin d'être émises par le conseil d'administration.

Après chaque augmentation de capital réalisée dans la forme légale par la loi, le premier paragraphe de l'article 5 se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans une participation de THOMSON FINANCE S.A. de cent pour cent (100 %) des actions émises d'une société existante dans la Communauté Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes augmentations de capital, est évalué approximativement à la somme de cinq cent mille francs (500.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que, sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte, qui contient un blanc bâtonné.

Signé: J. Hamilius, G. Dalrymple, J. Loesch, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 89S, fol. 56, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 1996.

F. Baden.

(10474/200/289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

THOMSON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.994.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

F. Baden.

(10475/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

JONATHAN FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 42.591.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 décembre 1995

Les comptes clôturés aux 31 décembre 1993 et 1994 sont approuvés.

Pour extrait sincère et conforme
Pour JONATHAN FINANCE HOLDING S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 63, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10397/717/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

EUROPEAN WOOD INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch.

Conformément aux statuts et à l'article 53 paragraphes 4 et 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et suite à l'autorisation accordée au conseil d'administration par l'assemblée générale les administrateurs décident, à l'unanimité, d'élire comme administrateur-délégué, Gauthier Irène, 40, route d'Esch, qui pourra engager la société par sa seule signature et qui sera chargé de la gestion journalière de la société.

Luxembourg, le 15 mars 1996.

Le conseil d'administration

P. Gautier E. Cateau M.-C. Pitre

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 1996, vol. 475, fol. 91, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10355/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

EVERLUX MARITIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 34.859.

Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 août 1990, acte publié au Mémorial C, n° 81 du 21 février 1991.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 46, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EVERLUX MARITIMA S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(10357/538/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

FINA-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg-Gasperich, 310, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 53.365.

Constituée le 20 décembre 1995 suivant acte reçu par M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en voie de publication au Recueil du Mémorial.

*Nominations - Titres et pouvoirs**Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 décembre 1995**1. Nomination d'un président et d'un vice-président*

Le conseil d'administration procède à la nomination de Monsieur E. de Menten de Horne comme président et de Monsieur J. Latz comme vice-président.

Ces nominations sont valables pour la durée de leur mandat d'administrateur, c.-à-d. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998.

*2. Titres et pouvoirs**1. Nomination de Monsieur R. Bertolo comme directeur général.*

Monsieur Bertolo, demeurant à L-2272 Howald, 30, rue Oster, est appelé aux fonctions de directeur général.

2. Pouvoirs

Dans les limites de l'article 17 des statuts qui requiert, la signature conjointe de deux mandataires pour engagements dans le cadre de la gestion journalière, Monsieur R. Bertolo est chargé, à partir du 1^{er} janvier 1996, de la gestion journalière et de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion conjointement avec

- un administrateur,
- un mandataire désigné par le conseil d'administration.

Le directeur général aura notamment les pouvoirs et les attributions suivants:

a) Il assurera la gestion journalière de la société en conformité avec les statuts, la politique générale et dans le cadre des budgets arrêtés par le conseil d'administration.

b) Chaque mois, le directeur général soumet aux membres du conseil d'administration un rapport, dans une forme arrêtée par le conseil d'administration, sur l'activité de la société. En outre, le directeur général prépare le reporting et les comptes annuels.

c) Le directeur ne pourra prendre les décisions suivantes qu'après concertation avec le directeur:

- (i) reprise ou abandon de nouvelles branches d'activités;
- (ii) création ou suppression de filiales;
- (iii) acquisition ou création d'autres entreprises et acquisition ou vente de participations dans d'autres entreprises;
- (iv) engagement et congédiement de personnel;
- (v) conclusion, résiliation ou changement fondamental de contrats d'entreprise;
- (vi) investissements dépassant une limite à fixer par le conseil d'administration;
- (vii) dépassement des montants dont la limite est à fixer par le conseil d'administration pour des prêts ou crédits, des cautionnements, garanties ou engagements similaires;

(viii) acquisition, vente, hypothèques ou droits similaires de propriétés ayant une valeur dépassant une limite à fixer par le conseil d'administration;

(ix) accorder ou supprimer les procurations et droits de signature.

Les points qui précèdent nécessitent l'accord préalable du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut ajouter des points à cette liste.

3. Nomination de Monsieur Becker en tant que directeur

Le conseil nomme, en tant que directeur, Monsieur Becker, demeurant à 66386 St. Ingbert, Amselweg 117.

A cette effet, il est chargé d'une mission de contrôle de la société.

Ceci comprend la révision de la comptabilité générale, de la comptabilité analytique des budgets, des écarts par rapport aux budgets, des comptes annuels et du plan stratégique. Il ne bénéficie pas de la gestion journalière.

4. Mandataires

Le conseil désigne en application de l'article 16 des statuts, les personnes suivantes comme mandataires:

- Madame Ursula Scheck,
- Monsieur Jeannot Ney.

Pour extrait conforme
E. de Menten de Horne
Président

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 46, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10358/222/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

FINA-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg-Gasperich, 310, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 53.365.

Constituée le 20 décembre 1995 suivant acte reçu par M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en voie de publication au Recueil du Mémorial.

Démission et nomination d'administrateurs

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 décembre 1995

Le conseil prend acte de la démission en tant qu'administrateur présenté par MM. J.L. Layon et de Barsy à partir de ce jour.

Le conseil décide de nommer en qualité d'administrateurs Monsieur W. Bruckmayr, demeurant à D-81827 München, Heilwegstrasse 31A et J. Latz, demeurant à 57520 Alsting, rue de Simbach 159, qui acceptent.

Leur mandat prendra cours ce jour et s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998.

Pour extrait conforme
E. de Menten de Horne
Président

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 46, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10359/222/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

FINA-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg-Gasperich, 310, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 53.365.

Constituée le 20 décembre 1995 suivant acte reçu par M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en voie de publication au Recueil du Mémorial.

Ratification de la nomination des administrateurs - Nomination du commissaire-réviseur

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 1995

L'assemblée ratifie la nomination de MM. Latz et Bruckmayr comme administrateurs, qui ont été nommés par le conseil d'administration de ce jour. Leur mandat prend cours ce jour pour se terminer à l'issue de l'assemblée générale de 1998.

L'assemblée, après avoir pris connaissance de la proposition du conseil d'administration de procéder à la nomination de CrL Deutsche Revision (Coopers-Lybrand) comme commissaire-réviseur, décide de procéder à cette nomination. L'assemblée fixe la durée du mandat du commissaire-réviseur à 2 années et viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du mois de mai 1998

Pour extrait conforme
E. de Menten de Horne
Président

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 46, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10360/222/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

FINCONSULT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 35.504.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 février 1996

Les comptes clôturés au 31 décembre 1994 sont approuvés.

Les mandats de Marc Muller, Administrateur-délégué, Georges Prost et Alain Noullet, Administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, Commissaire aux Comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1995.

Pour extrait sincère et conforme
Pour **FINCONSULT (LUXEMBOURG) S.A.**

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 63, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10361/717/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

FLEURS AALSMEER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 48, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 38.803.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 447, fol. 59, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 1996.

FLEURS AALSMEER, S.à r.l.
E. Wantz
Gérant

(10363/500/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

FLEXALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.020.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 1996, vol. 477, fol. 49, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN
Signature

(10364/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

FINSESTO INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.612.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize mars.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINSESTO INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 41.612, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 octobre 1992, publié au Mémorial C, numéro 632 du 31 décembre 1992, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 avril 1993, publié au Mémorial C, numéro 313 du 1^{er} juillet 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claudio Baccei, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Federico Franzina, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Madame Maryse Santini, fondé de pouvoir, demeurant à Bettembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire. La liste de présence et les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.400 (mille quatre cents) actions représentant l'intégralité du capital social d'un montant de ITL 4.200.000.000,- (quatre milliards deux cents millions de liras italiennes) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les

points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du bilan et des comptes de pertes et profits arrêtés au 13 mars 1996.
2. Décision de la mise en liquidation volontaire et dissolution de la société.
3. Nomination des liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Après lecture, l'assemblée approuve le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 13 mars 1996, tels qu'ils ont été élaborés par le conseil d'administration et soumis à l'assemblée.

Un exemplaire du bilan et du compte de profits et pertes dont il s'agit, après avoir été contresignés ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent procès-verbal et seront soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution volontaire de la société et sa mise en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Steinsel.

Tous pouvoirs sont conférés au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Baccei, F. Franzina, M. Santini. M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 89S, fol. 81, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 1996.

M. Elter.

(10362/210/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

GALERIE DE BONNEVOIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 2, rue P. Hentges.

R. C. Luxembourg B 9.193.

Le bilan au 31 janvier 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

Signature.

(10366/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

GERNEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le premier mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GERNEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 31 janvier 1977, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 64 du 22 mars 1977.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quinze sous la présidence de Monsieur Emile Vogt, licencié en sciences commerciales et économiques, demeurant à Dalheim,

qui désigne comme secrétaire, Madame Claudine Axmann-Haag, employée privée, demeurant à Huncherange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Marco Neuen, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Augmentation de capital à concurrence de trente-cinq millions de francs (35.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quinze millions de francs (15.000.000,-) à cinquante millions de francs (50.000.000,-), sans apports nouveaux et sans création d'actions nouvelles, par incorporation à due concurrence des «autres réserves» de la société.
- 2) Suppression de la valeur nominale des actions.

3) Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-cinq millions de francs (35.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quinze millions de francs (15.000.000,-) à cinquante millions de francs (50.000.000,-), sans apports nouveaux et sans création d'actions nouvelles, par incorporation au capital d'une somme de trente-cinq millions de francs (35.000.000,-) prélevée sur le compte «autres réserves» de la société.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de telles réserves par un bilan de la société arrêté au 31 décembre 1995.

Ce bilan restera, après avoir été paraphé ne varietur par les comparants et le notaire, annexé aux présentes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des quinze mille (15.000) actions existantes.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante millions de francs (50.000.000,-), représenté par quinze mille (15.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois (80.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vogt, C. Axmann-Haag, M. Neuen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 89S, fol. 61, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 1996.

F. Baden.

(10367/200/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

GERNEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

F. Baden.

(10368/200/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

GEWISS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.

R. C. Luxembourg B 46.500.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 18 mars 1996, vol. 477, fol. 56, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

L'attestation a été donnée sans réserve.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

Signatures.

(10369/577/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

GEWISS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 46.500.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 mars 1996 à 14.00 heures.

Les actionnaires ont pris unanimement les résolutions suivantes:

1^{ère} Résolution:

Le rapport sur l'exercice présenté par le conseil d'administration et les comptes annuels ci-présentés et audités par le commissaire ont été approuvés.

2^{ème} Résolution:

Par votes séparés, l'assemblée accorde une décharge complète aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice 1995.

3^{ème} Résolution:

La perte de l'exercice 1995 est reportée à nouveau.

4^{ème} Résolution:

L'assemblée proroge les mandats des administrateurs et du commissaire pour une nouvelle période d'un an; ces mandats prendront donc fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1997 délibérant sur les comptes de 1996.

Pour l'exactitude de l'extrait
G.P. Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1996, vol. 477, fol. 56, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Signature.

(10370/577/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

GUILLERMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.320.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le premier mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GUILLERMO HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 13.320, constituée suivant acte notarié en date du 31 octobre 1975, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 28 du 12 février 1976 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 mars 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 145 du 31 mai 1986. L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Emile Vogt, licencié en sciences commerciales et économiques, demeurant à Dalheim,

qui désigne comme secrétaire, Madame Claudine Axmann-Haag, employée privée, demeurant à Huncherange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Marco Neuen, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation de capital d'un million cinq cent mille francs (1.500.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million cinq cent mille francs (1.500.000,-) à trois millions de francs (3.000.000,-) par la création et l'émission de mille (1.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2) Souscription et libération des actions nouvelles.

3) Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité, des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million cinq cent mille francs (1.500.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million cinq cent mille francs (1.500.000,-) à trois millions de francs (3.000.000,-) par la création et l'émission de mille (1.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

L'Assemblée admet la société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, à la souscription des mille (1.000) actions nouvelles, les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les mille (1.000) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée, ici représentée par Monsieur Emile Vogt, préqualifié.

Les mille (1.000) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme d'un million cinq cent mille francs (1.500.000,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:
«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois millions de francs (3.000.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont au porteur.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de cinquante-cinq mille francs (55.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vogt, C. Axmann-Haag, M. Neuen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 89S, fol. 61, case 2. – Reçu 30.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 1996.

F. Baden.

(10373/200/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

GUILLERMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 13.320.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

F. Baden.

(10374/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

HAUCK BANQUIERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 10.846.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

HAUCK BANQUIERS LUXEMBOURG S.A.

M. Meyer

L. Rafalski

(10375/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

HAUCK BANQUIERS LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftsitz: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 10.846.

Protokoll über die ordentliche Generalversammlung der Hauck Banquiers Luxembourg S.A. am 15. März 1996

Ort: Luxemburg, 6, boulevard Joseph II

Beginn: 14.00 Uhr

Vorsitzender: Lothar Rafalski

Protokollführer: Birgit Klasen

Stimmzähler: Matthias Meyer

Tagesordnung

1. Entgegennahme des Berichtes des Verwaltungsrates über das Geschäftsjahr 01.01.1995 - 31.12.1995.
 2. Genehmigung der Bilanz per 31. Dezember 1995 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 1995.
 3. Beschlussfassung über die Verwendung des Gewinns des Geschäftsjahres 1995.
 4. Entlastung des Verwaltungsrates.
 5. Beschlussfassung über die Tantiemen des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 1995.
- Die Aktionäre sind durch Vollmachten (siehe Anhang I) wie folgt vertreten:

Kapital

GEORG HAUCK & SOHN BANKIERS KGaA, Frankfurt am Main;

Bevollmächtigte: L. Rafalski für 8.750.000,- DEM

M. Meyer für 8.743.000,- DEM 17.493.000,- DEM

FIDUCIA VERMÖGENSVERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, Frankfurt am Main;

Bevollmächtigter: L. Rafalski 7.000,- DEM

17.500.000,- DEM

Damit sind 100 % des Kapitals vertreten. Die Generalversammlung ist beschlussfähig.

Zu Punkt 1

Die Versammlung nimmt die endgültige Fassung des Berichtes des Verwaltungsrates (Anhang II) entgegen.

Zu Punkt 2

Die Versammlung genehmigt einstimmig die vom Verwaltungsrat innerhalb der vorgeschriebenen Frist aufgestellte Bilanz per 31. Dezember 1995 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 1995.

Zu Punkt 3

Die Aktionäre entsprechen einstimmig dem Vorschlag des Verwaltungsrates, den Bilanzgewinn wie folgt zu verwenden:

- Ausschüttung einer Dividende von 6 % auf das eingezahlte Kapital	930.000 DEM
- Einstellung in die gesetzliche Rücklage	100.000 DEM
- Vortrag auf neue Rechnung	27.452 DEM

Zu Punkt 4

Herr Rafalski beantragt den Verwaltungsrat zu entlasten. Die Versammlung erteilt daraufhin dem Verwaltungsrat Entlastung unter Stimmenthaltung Betroffener.

Zu Punkt 5

Die Versammlung stimmt ohne Gegenstimmen dem Vorschlag des Verwaltungsrates über die Festsetzung der Tantieme von Herrn Dr. Klaus David für das abgelaufene Geschäftsjahr zu:

Dr. Klaus David 3.250,- DEM + 1.500 DEM Sitzungspauschale.

Der Vorsitzende schliesst die Generalversammlung gegen 14.45 Uhr.

Luxembourg, den 15. März 1996.

L. Rafalski B. Klasen M. Meyer
Vorsitzender Protokollführer Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 63, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10376/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

HEALTHCARE GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 25.162.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the sixth of March.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of HEALTHCARE GLOBAL FUND, a société d'investissement à capital variable, having its registered office in Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 25.162), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 11th of December 1986, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 9 of the 12th of January, 1987. The Articles of Incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on the 21st of April, 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 266 of the 22nd of September, 1989.

The meeting was opened at two p.m. with Mr Francis Guillaume employee, residing in Tintigny (Belgium), in the chair, who appointed as secretary Mrs Romaine Stecker, employee, residing in Mondorf.

The meeting elected as scrutineer Mrs Danielle Bailleux, employee, residing in Hussigny (France).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the present Extraordinary General Meeting has been convened by registered mail to the holders of registered shares on the 20th of February, 1996 as well as by a notice to shareholders published in the Luxemburger Wort on February 27th, 1996.

II.- That the agenda of the meeting is the following:

1) Liquidation of the Fund.

2) Appointment of a liquidator.

III.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV.- As appears from the said attendance list, four thousand eight hundred and ninety (4,890) shares out of four thousand eight hundred and ninety (4,890) shares in circulation, are present or represented at the present Extraordinary General Meeting.

The president exposes that the capital of the Sicav has fallen below 2/3 of the minimum capital and requests the shareholders to deliberate on the dissolution of the Sicav. In accordance with article 29 of the law of March 30th, 1988 on Collective Investment Undertakings, the dissolution may be resolved by simple majority of the shares represented at the meeting, no special quorum being required.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to dissolve the Company and pronounces its liquidation as of today.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

The company COMPAGNIE FIDUCIAIRE, having its registered office in Luxembourg.

The largest powers and especially those determined by articles 144 and following of the law of August 10th, 1915 on commercial companies are granted to the liquidator by the general meeting of the shareholders. The liquidator may execute the acts and operations specified by article 145 without any special authorization of the general meeting even in the case it is normally required by law.

The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

He may, under his own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of his powers to one or more proxies.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by French version; at the request of the appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable HEALTHCARE GLOBAL FUND, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 25.162, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 décembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 9 du 12 janvier 1987 et les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 266 du 22 septembre 1989.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Monsieur Francis Guillaume, employé privé, demeurant à Tintigny (Belgique),

qui désigne comme secrétaire, Madame Romaine Stecker, employée privée, demeurant à Mondorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Danielle Bailleux, employée privée, demeurant à Hussigny (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des lettres adressées aux détenteurs des actions nominatives en date du 20 février 1996, ainsi que par un avis de convocation aux actionnaires publiés au Luxemburger Wort, le 27 février 1996.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Liquidation de la Sicav.

2. Nomination d'un liquidateur.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées *ne varietur* par les comparants.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les quatre mille huit cent quatre-vingt-dix (4.890) actions en circulation, quatre mille huit cent quatre-vingt-dix (4.890) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

Le Président de l'Assemblée expose ensuite que le capital de la Sicav est devenu inférieur aux deux tiers (2/3) du capital minimum et demande aux actionnaires de se prononcer sur la question de la dissolution de la Sicav. Conformément à l'article 29 de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif, l'Assemblée peut délibérer sans condition de présence et la dissolution peut être prononcée à la majorité simple des actionnaires représentés à l'assemblée.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

La société COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège social à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser l'inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur la demande des comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Guillaume, R. Stecker, D. Bailleux, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1996, vol. 89S, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 1996.

F. Baden.

(10379/200/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

INFIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 41.589.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 mars 1996:

En conformité à l'article 9 des statuts et suite à l'autorisation conférée au Conseil d'Administration par l'assemblée générale extraordinaire du 29 février 1996 de nommer un administrateur-délégué, Madame Malou Faber est nommée administrateur-délégué de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1996.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1996, vol. 477, fol. 54, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10391/317/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

HAUCK INVESTMENT MANAGEMENT GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 12.039.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

HAUCK INVESTMENT MANAGEMENT
GESELLSCHAFT S.A.

S. Klink

L. Rafalski

(10377/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

HAUCK INVESTMENT MANAGEMENT GESELLSCHAFT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 12.039.

Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. März 1996

Ort: Luxemburg, 6, boulevard Joseph II

Beginn: 15.00 Uhr

Vorsitzender: Lothar Rafalski

Protokollführer: Birgit Klasen

Stimmzähler: Matthias Meyer

Tagesordnung:

1. Entgegennahme der Berichte des Verwaltungsrates über das Geschäftsjahr 1. Januar 1995 - 31. Dezember 1995.
2. Genehmigung der Bilanz per 31. Dezember 1995 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 1995.

3. Beschlussfassung über die Verwendung des Gewinns des Geschäftsjahres 1995.

4. Entlastung des Verwaltungsrates.

Die Aktionäre sind wie folgt vertreten:

Kapital

LUF 9.950.000,- HAUCK BANQUIERS LUXEMBOURG S.A., Luxemburg,
vertreten durch Lothar Rafalski und Matthias MeyerLUF 50.000,- LUXINIA S.A., Luxemburg,
Bevollmächtigter: Lothar Rafalski

LUF 10.000.000,-

Damit sind 100% des Kapitals vertreten. Die Generalversammlung ist beschlussfähig.

Zu Punkt 1

Die Versammlung nimmt den Bericht des Verwaltungsrates (Anhang I) entgegen.

Zu Punkt 2

Die Versammlung genehmigt einstimmig die vom Verwaltungsrat innerhalb der vorgeschriebenen Frist aufgestellte Bilanz per 31. Dezember 1995 und die Gewinn und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 1995.

Zu Punkt 3

Die Aktionäre entsprechen einstimmig dem Vorschlag des Verwaltungsrates, den Gewinn des Geschäftsjahres von LUF 797.263,- (LUF 51.078,- Gewinnvortrag plus LUF 746.185,- Gewinn des laufenden Geschäftsjahres) auf neue Rechnung vorzutragen.

Zu Punkt 4

Frau Klasen beantragt den Verwaltungsrat zu entlasten. Die Versammlung erteilt daraufhin dem Verwaltungsrat ohne Gegenstimmen Entlastung.

Zu Punkt 5

Herr Detlef Oehlenschläger ist am 30. September 1995 aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden. Herr Jürgen Schlotz scheidet zum 15. März 1996 aus dem Verwaltungsrat aus. Herr Bernd Schmiege steht für eine Wiederwahl nicht mehr zur Verfügung.

Der Vorsitzende stellt den Antrag, den Verwaltungsrat in folgender Zusammensetzung zu wählen:

Herr Prof. Dr. Jörg-Engelbrecht Cramer, Verwaltungsratspräsident,

Herrn Günter Becker, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied,

Herrn Matthias Meyer, Mitglied,

Herrn Lothar Rafalski, Mitglied,

Herrn Thomas Wedewer, Mitglied.

Die Versammlung entspricht dem Antrag ohne Gegenstimmen.

Der Vorsitzende schliesst die Generalversammlung gegen 15.30 Uhr.

Luxemburg, den 15. März 1996.

L. Rafalski
VorsitzenderB. Klasen
ProtokollführerM. Meyer
Stimmzähler*Lagebericht des Verwaltungsrats zum Geschäftsjahr 1995*

Der Verwaltungsrat legt hiermit seinen Lagebericht und den Jahresabschluss der HAUCK INVESTMENT MANAGEMENT GESELLSCHAFT S.A. zum 31. Dezember 1995 vor.

Aktivitäten

Die Gesellschaft befasst sich mit der Gründung und Verwaltung Luxemburger Investmentfonds, die in Wertpapiere investieren.

Vermögenslage

Das gezeichnete und voll eingezahlte Kapital der Gesellschaft ist in Einlagen angelegt. Daneben bestehen noch sonstige Forderungen.

Ertragslage

Für das Geschäftsjahr 1995 wurde ein Gewinn von LUF 746.185,- erwirtschaftet (Vorjahr LUF 531.504,-). Die Ertragssteigerung ist massgeblich bestimmt durch die Zunahme des verwalteten Fondsvermögens im Verleich zum Vorjahr. Der Verwaltungsrat erwartet auch für das laufende Geschäftsjahr 1996 eine Fortsetzung der positiven Ertragsentwicklung.

Bilanzierungsgrundsätze

Die in den Anmerkungen des Anhangs dargestellten Bilanzierungsgrundsätze wurden beachtet. Vorgänge von besonderer Bedeutung sind nach Schluss des Geschäftsjahres nicht vorgekommen.

Ergebnisverwendungsvorschlag

Es wird vorgeschlagen, den Jahresabschluss in der vorgelegten Fassung zu genehmigen und den Bilanzgewinn des Geschäftsjahres von LUF 797.263,- (LUF 51.078,- Gewinnvortrag plus LUF 746.185,- Gewinn des laufenden Geschäftsjahres) auf neue Rechnung vorzutragen.

Luxemburg, im Februar 1996.

Für den Verwaltungsrat
L. Rafalski

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 63, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10378/000/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

ICARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2526 Luxembourg, 44, rue Schrobilgen.
R. C. Luxembourg B 13.834.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 20 mars 1996.

Signature.

(10386/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

I.K. TRANSCOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 49.487.

*Minutes of the extraordinary general meeting held in Luxembourg on September 4th, 1995**Officers*

The meeting was called to order under the chairmanship of Mr Jean Mondloch.

The chairman appointed Mr Fernand Bichel to act as secretary of the meeting.

Is chosen to act as teller of the meeting Mrs Maggy Meisch.

Attendance of the meeting

The shareholders attending the meeting or represented by proxy are mentioned on the attached attendance list which was signed by each shareholder or proxy holder prior to the meeting.

All shareholders being present or represented, the meeting is validly constituted.

Agenda

The chairman announced that the agenda of the meeting consisted of the following item:

Appointment of Mr Michel Van Moer as member of the Board of Directors and as Managing Director in replacement of Mr Kurt Rooth.

Deliberation

Upon motion duly made, the meeting unanimously

resolved, that Mr Michel Van Moer be, and he hereby is, appointed as member of the Board of Directors as well as the new Managing Director of the company in replacement of Mr Kurt Rooth.

The mandat of the Director will expire immediately after the annual meeting 1996.

There being no further business on the agenda, there upon adjourned.

The secretary read the minutes of the meeting and the officers of the meeting as well as the shareholders and proxy holders wishing to do so, affixed their signature to the minutes of the meeting.

Signature	Signature	Signature
Chairman	Secretary	Teller

Attendance list of the extraordinary general shareholders' meeting which as held on September 4th, 1995

	Shares	Signature
INVESTMENT AB KINNEVIK	1,249	
Kurt Rooth	1	
Total:	1,250	

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 59, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10387/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

HOLEY'S INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.298.

Extrait des résolutions adoptées en date du 11 mars 1996, lors de l'assemblée générale de la société

- La démission de Monsieur Christian Linsenmaier en tant que commissaire aux comptes de la société a été acceptée. La société EUROGES S.A., 41, allée Scheffer à L-2530 Luxembourg a été nommée en son remplacement. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes se terminera dès après la prochaine assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels.

Pour extrait sincère et conforme
HOLEY'S INVESTMENTS S.A.

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 63, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10380/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

HOLEY'S INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 41, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 53.298.

*Extrait des résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil d'administration
tenue en date du 11 mars 1996, à Luxembourg*

- Le siège de la société a été transféré du 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg au 41, allée Scheffer à L-2530 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
HOLEY'S INVESTMENTS S.A.

M.A. Kallet

Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 63, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10381/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

G.E.I.E., SOCIETE INTERREGIONALE CARITAS.

Gesellschaftssitz: L-2730 Luxembourg, 29, rue Michel Welter.

E.W.I.V., INTERREGIONALE CARITASGESELLSCHAFT.

Niederlassung: D-54292 Trier, Petrusstrasse 28.

Auszug des Protokolls der Mitgliederversammlung vom 12. März 1996

Die Mitgliederversammlung hat in ihrer Sitzung vom 12. März 1996 einstimmig und ohne Enthaltung folgenden Beschluss gefasst:

Beschluss

Der CARITASVERBAND für die Diözese Trier e.V., mit Sitz in D-54290 Trier, Sichelstrasse 10, wird gemäss seinem Antrag vom 6. Februar 1996 auf Beitritt als Mitglied in die INTERREGIONALE CARITASGESELLSCHAFT E.W.I.V. (französisch: SOCIETE INTERREGIONALE CARITAS G.E.I.E.) aufgenommen.

Trier, den 12. März 1996.

Dr. Erny Gillen
Vorsitzender

Dr. Bernd Kettern
Stimmzähler

W. Braun
Sekretär

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 1996, vol. 477, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10393/222/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

K.A.M. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG,
Société Anonyme

Signature

(10398/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

K.A.M. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.382.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 12 avril 1995 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Jean Pierson, Administrateur, et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement, Monsieur Yvan Juchem, Administrateur de Sociétés, demeurant à L-8832 Rombach, 1, rue Belle-Vue, qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1996.

Pour copie conforme
Signature Administrateur Signature Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10399/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

INITIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 50.102.

—

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

Signature.

(10392/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

INVESTISSEMENT INTERNATIONAL IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.317.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 18 mars 1996, que:

- Le siège social de la société a été transféré de L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

- BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social, 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1997.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 1996.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 60, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10396/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.